



## Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

### Séance du 3 septembre 2015

Convocation du C.M. : 27/08/2015  
Affichage : 10/09/2015

Le jeudi 3 septembre 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Etaient présents :** MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON (arrivée en cours de séance), M. Claude LABORDE, Mmes Isabelle CANTY, Julie FONTENEAU, Jocelyne ISSARTIAL, Régine JACQUEMIN, Servanne JAKUBOWSKI, MM. Éric DESCOMBES, Jérémie CANTY, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

**Absents excusés :** MM. Maurice RAYER, Roger-Jean BÉALAY

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOUVEAU

M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 3 juillet 2015 n'appelle aucune observation de sa part.

#### ☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

##### **Point sur l'avancement des travaux et de la commercialisation**

Le goudronnage des voies est réalisé. Les travaux de la phase provisoire sont terminés. L'opération de réception provisoire a eu lieu mardi dernier 1<sup>er</sup> septembre. Quelques reprises restent à faire de la part des entreprises (surverse bassin, tampons de regards cassés, ...)

L'intervention du paysagiste pour la phase provisoire des espaces verts (préparation du terrain) aura lieu prochainement.

Une prochaine réunion mardi 15/09 est fixée pour constater les reprises faites.

Le bornage des terrains sera complété par le géomètre.

La DAT va pouvoir être communiquée au service instructeur pour permettre la délivrance des nouveaux PC.

##### **Commercialisation**

Deux terrains sont réservés actuellement (Lots ns 8 et 17). Un mailing sera envoyé prochainement aux constructeurs sarthois. La rubrique « lotissement Chêne Galon » du site internet de la commune a été mis à jour.

##### **Cession de 2 parcelles au profit de Sarthe Habitat**

Suite au projet de cession de terrain au profit de Sarthe Habitat, M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Didier PHILIPPE, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine de Sarthe Habitat, donnant son accord de principe sur le projet de cession de 2 parcelles de terrain au profit de Sarthe Habitat.

Cette cession peut être réalisée aux conditions suivantes :

- Les parcelles cédées à Sarthe Habitat sont cadastrées comme suit :  
Section B n° 710 pour une contenance de 8a 64ca (Lot 1)  
Section B n° 711 pour une contenance de 4a 98ca (Lot 2) ;
- La cession se fera au prix forfaitaire de 15,00 € ;
- Un acte authentique sera rédigé aux frais de Sarthe Habitat pour régulariser cette cession ;
- Par courrier du 7 mai 2015, le Service des Domaines a rendu un avis ;
- Les frais inhérents à la cession seront à la charge de Sarthe Habitat (Frais de publication de l'acte...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**accepte** la vente des 2 parcelles de terrain décrites ci-dessus au prix forfaitaire de 15,00 €,

**désigne** M. le Maire pour signer l'acte à intervenir entre Sarthe Habitat et la commune de Sceaux sur Huisne.

M. le Maire subdélègue sa signature à ses adjoints afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier en cas d'empêchement.

Concernant la construction des 5 logements Sarthe Habitat annonce un retard dans la réalisation de l'opération suite à un appel d'offres infructueux.

## ☞ Lotissement de la Huchottière

### **Travaux de finition : information**

Une réunion de chantier a eu lieu le 22 juillet 2015 en présence du maître d'œuvre et des entreprises en vue de programmer les travaux de finition du lotissement. M. Claude LABORDE, adjoint, était présent et donne un compte-rendu de cette réunion.

*Melle Marie-Line TISON, adjointe, est entrée dans la salle et prend part au vote de la réunion de conseil.*

## ☞ Effacement des réseaux aériens rue de l'Ecole

### **Projet définitif : avis du conseil**

- Par délibération en date du **27 mars 2015** le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de **180 000,00€HT** et pour le génie civil de télécommunication **32 000,00€HT**.
- Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de **40%** du coût HT soit **72 000,00€ Net** pour l'électricité et **80%** du coût HT soit **25 600,00 € Net** pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à **80%** par la commune et à **20%** par le Conseil général. Cette opération est estimée à **13 000,00 € HT**.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**confirme** que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,

**sollicite** le Département pour la réalisation de ce projet.

**accepte** de participer à **40%** du coût HT des travaux soit **72 000,00€ Net** pour l'électricité,

**accepte** de participer à **80%** du coût HT des travaux soit **25 600,00 € Net** pour le génie civil de télécommunication,

**confirme** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,

**autorise** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

### **Planification des travaux**

L'entreprise GT Canalisations commence les travaux le 14 septembre 2015 : intervention chez les riverains.

Les travaux d'effacements proprement dits commenceront mi-octobre 2015.

### **Eclairage public : lancement de la consultation des travaux**

M. le Maire présente au conseil le dossier de consultation d'éclairage public dans le cadre de l'effacement des réseaux aériens rue de l'Ecole et informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la consultation des entreprises.

Il fait savoir que la consultation des entreprises pourra être lancée par marché à procédure adaptée dès le 6 septembre 2015 sur le portail de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général avec remise des plis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 18h00 au plus tard.

Les critères d'attribution seront l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**émet** un avis favorable,

**autorise** M. le Maire à lancer la consultation des entreprises.

La subvention DETR 2015 est accordée pour l'éclairage public rue de l'École pour un montant de 7 192 € soit 20 % du montant HT des travaux.

## **Aménagement de sécurité avenue de Bretagne**

### **Avancement du dossier (levé topographique)**

M. le maire rappelle que le maître d'œuvre IRPL a été retenu lors de la dernière réunion de conseil du 3 juillet 2015. Il est nécessaire de réaliser un levé topographique afin de lancer les études.

Le cabinet Dejoie-Barbier de La Ferté-Bernard, ZA Le Pâtis, a été consulté : une offre de 1 520 € HT soit 1 824 € TTC est présentée à la commune.

M. le Maire propose ce devis au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**émet** un avis favorable,

**autorise** M. le Maire à signer le devis concerné.

## **Ecole Jean Ferrat**

### **Organisation de la rentrée scolaire - effectifs des élèves - emploi de personnel communal**

Un comptage des enfants a été fait mardi matin 1<sup>er</sup> septembre en présence de Mme TESSIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale validant ainsi l'ouverture d'une classe maternelle.

M. le maire présente le tableau des effectifs et le rapport de l'inspectrice de l'Éducation Nationale.

L'acquisition de mobilier complémentaire devra être réalisée pour cette ouverture dans l'actuel accueil périscolaire.

Le transfert de l'accueil périscolaire devra être fait dans le restaurant scolaire.

M. le maire suggère de demander au cabinet A3DESS une estimation d'une 4<sup>ème</sup> classe en dur.

M. le maire rappelle que l'ouverture de cette classe est conditionnée par l'emploi d'une ATSEM.

### **Création d'un poste d'adjoint d'animation**

Pour les besoins du service, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un poste pour la deuxième classe maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et ce, à compter du 7 septembre 2015,

**décide** de la durée hebdomadaire de service à 31 h 00.

### **Création d'un emploi occasionnel**

Pour les besoins du service, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un poste pour besoins occasionnels pour l'accueil périscolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**accepte** de recruter un adjoint d'animation non titulaire pour besoins occasionnels à temps non complet à compter du 3 septembre 2015 jusqu'au 31 décembre inclus

**fixe** le temps de travail hebdomadaire à 18 h 00.

## **Mise en place des ateliers des TAP 2015 / 2016 (intervention des enseignants et d'animateurs extérieurs)**

### **Rémunération des professeurs des écoles au titre d'une activité accessoire**

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), les professeurs des écoles interviennent auprès des enfants.

Ces activités extra-scolaires sont dites accessoires et font l'objet d'une autorisation par l'employeur principal (Education Nationale),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**autorise** M. le Maire à procéder au recrutement des professeurs des écoles au titre d'une activité accessoire à compter du 1er septembre 2015 et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015 / 2016,

**décide** que l'indemnité versée à chaque professeur des écoles sera calculée sur le barème des heures supplémentaires des personnels enseignants, au taux maximum de l'heure d'enseignement, pour le compte des collectivités territoriales.

### **Intervention des animateurs extérieurs**

Dans le cadre des TAP 2015 / 2016, M. le maire présente les ateliers des associations qui interviennent auprès des enfants (théâtre, chant, bandes dessinées, bricolage, initiation à l'anglais, initiation au jeu d'échecs, activités sportives) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**accepte** les conventions proposées,

**autorise** M. le Maire à signer les conventions concernées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 et seront inscrits au BP 2016 section de fonctionnement art. 6288.

## **👉 Accueil périscolaire**

### **Bilan de l'activité**

Marie-Line TISON, adjointe aux affaires scolaires, présente le bilan de l'activité de l'accueil périscolaire 2014/2015 qui fait apparaître : une moyenne de 3 à 8 enfants par jour (matin et soir).

### **Fixation des tarifs - règlement intérieur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** de maintenir les tarifs forfaitaires de garde de la façon suivante comprenant un goûter (+ 0.50€) :

le matin arrivée avant 8h20 : 1.70 €

le matin arrivée après 8h20 : 1.00 €

le soir départ avant 17h00 : 1.50 €

le soir départ après 17h00 : 2.20 €

le soir départ après 18h30 : 10.00 € (pour dépassement d'horaires).

Ces décisions prennent effet au 1er septembre 2015.

**valide** le règlement d'accueil périscolaire 2015/2016

## **👉 Comité de gestion de la caisse des écoles**

### **Désignation de représentants**

M. le Maire propose de nommer de nouveaux représentants au comité de gestion pour procéder au remplacement de Mme Aurélie MASSOT et de M. Cyril VERRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**désigne** Mme Stella CAMUS et M. Kossi OKLOUVI, comme membres du comité de gestion de la Caisse des Ecoles.

## 👉 Finances communales

### **Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation : information**

M. le maire informe le conseil que le sujet a été débattu en réunion d'adjoints mardi soir.

Comme dans beaucoup de communes rurales, on constate une vacance de logements de plus en plus prononcée dans nos centres bourg. Sceaux sur Huisne ne fait pas exception.

Les services fiscaux ont été consultés pour avoir des informations sur les logements vacants à Sceaux sur Huisne.

Qu'est-ce qu'un logement vacant ? C'est un logement non meublé inoccupé depuis au moins un an.

En parallèle, M. le Maire informe que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise travaille avec un cabinet d'études et de conseils afin de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire.

Une OPAH a pour objectif d'inciter et de soutenir les propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur patrimoine ancien et inconfortable grâce à des dispositions facilitant la réalisation des travaux, notamment par le biais de subventions versées par l'État, le Conseil départemental, l'Agence Nationale de l'Habitat et la Communauté de communes. L'analyse de l'étude est en cours.

Des enquêteurs accrédités sont entrés en contact avec les propriétaires concernés pour établir un diagnostic général du bâti ancien sur les vingt-six communes du territoire. Les résultats de cette enquête vont permettre aux élus communautaires de déterminer les travaux à subventionner en priorité.

Les propriétaires souhaitant engager des travaux pourront ensuite se rapprocher d'opérateurs qui les aideront à monter leurs dossiers administratifs et de demande de subventions.

En outre, la municipalité a un levier pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché des logements vacants en délibérant avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour taxer les logements vacants

M. le Maire propose d'attendre la mise en place de l'OPAH de la communauté de communes et de remettre le sujet à l'ordre du jour l'année prochaine.

### **Décision modificative**

Afin de permettre le remboursement de 2 factures « Créattitude » du 13 juin 2015 d'un montant de 11.96 € et « Tissus myrtille » du 13 juin 2015 d'un montant de 57.80 € concernant des fournitures nécessaires aux temps d'activités périscolaires payées par la coopérative scolaire intitulée association « Enfants citoyens de Sceaux sur Huisne »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement :

|  |             |
|--|-------------|
| . art. 61523 - voies et réseaux  | = - 70.00 € |
| . art. 6574804 – association « Enfants citoyens de Sceaux sur Huisne » | = + 70.00 € |

M. Claude LABORDE, adjoint, quitte la salle de réunion.

## 👉 Personnel communal

### **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCHS**

M. le Maire informe le conseil que la convention de mise à disposition de M. Alain MERY, agent de la CCHS, mise en œuvre pour une durée de 3 ans, expire le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La CCHS met à nouveau à disposition de la commune de Sceaux sur Huisne un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent technique communal à compter du 2 juillet 2015 pour une durée de 3 ans.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de cette mise à disposition à compter du 2 juillet 2015, la commune doit signer une nouvelle convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes. Cette convention définit les modalités pratiques de gestion de cet agent et son coût. .

En conséquence, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**donne** son accord,

**autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour une durée de trois ans et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## ☞ **Droit de préemption urbain**

### ***Vente d'un immeuble situé 23 allée des Acacias***

M. le Maire informe le conseil de la vente d'un immeuble situé 23 allée des  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** de ne pas préempter pour cet immeuble.

## ☞ **Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise**

### ***Compte-rendu de la réunion des maires du 3 septembre 2015***

M. Le Maire fait un compte-rendu rapide de la réunion du 3 septembre dont l'ordre du jour principal était l'évolution institutionnelle de la CCHS. Le compte rendu sera transmis aux conseillers.

La CCHS a son site internet depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## ☞ **Information**

**Rentrée des subventions** : Fonds de concours 2014 pour l'éclairage public : 6 300 € ; solde DETR 2013 pour la bibliothèque communale : 22 680.00 €. La subvention régionale (NCR : nouveau contrat régional) 30 060 € devrait être versée en fin d'année.

**Courrier de M. Éric BEAUDOUX** : M. le Maire donne lecture du courrier de M. BEAUDOUX souhaitant exploiter une parcelle communale située en bordure de l'Huisne. Le conseil donne son accord de principe.

## ☞ **Questions diverses**

Mme Régine JACQUEMIN, conseillère municipale, évoque plusieurs points :

Plaintes ont été faites pour des odeurs pestilentielles lors des fortes chaleurs de cet été.

Elle demande ce qu'il advient du prêt du radar pédagogique par la DDT : M. le maire informe qu'il n'a pas eu de contact récent à ce sujet.

Elle fait part également d'une reprise de trottoir non réalisée à l'angle de la rue de la Taille et de l'Avenue de Bretagne. A voir.

## ☞ **Manifestations**

Organisation : amicale des parents

4 septembre : Loto et 6 septembre : Bric à Brac

Dimanche 13/09 : visite de l'église par le Perche Sarthois

## ☞ **Agenda du maire et des adjoints**

- Lundi 7/09 : Réunion en mairie avec Sarthe Habitat pour un projet de proposition à la vente des logements rue Jean Moulin
- Mardi 8/09 : 18h00 : Commission tourisme culture et patrimoine du Perche Sarthois
- Mardi 8/09 : 20h00 : Rencontre des professionnels de la médecine salle Athéna (désertification médicale)

- Vendredi 11/09 à 14h00 à la préfecture : Remise de décrets de naturalisation et de déclarations de nationalité française à la Préfecture (Mme MONTEAGLE)
- Dimanche 13/09 à 10h00 Congrès cantonal à Beillé
- Lundi 14/09 à 18h30 : Réunion de la caisse des écoles
- Mardi 15/09 : Réunion de chantier au lotissement du Chêne Galon
- Jeudi 17/09 : Réunion d'information relative à la précarité énergétique salle Athéna
- Vendredi 18/09 : 9h00 : Réunion d'information ERDF au Mans
- Samedi 19/09 à 17h00 : Mariage de M. Luigi GAY et de Mme Cécilia CLERGUE
- Jeudi 24/09 à 18h30 : Réunion de la CCHS à Sceaux sur Huisne
- Mardi 29/09 à 18h00 : Réunion du Perche Sarthois à Dollon
- Samedi 10/10 à 11h00 : Remise de médailles du Travail Bahier à Cherré

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00*

**Prochaine réunion du conseil municipal :**

**Vendredi 2 octobre 2015 à 20h30**